

IMERYS TC

Siège :
Parc d'Activités de Limonest – Bât. 3
1 Rue des Vergers – 69760 LIMONEST
☎ : 04.72.52.02.72 - Fax : 04.72.17.08.54

Installation :
Site Industriel de Saint-Germer-de-Fly
9, rue des Usines – 60 850 SAINT GERMER DE FLY
☎ : 03.44.82.81.00 (usine) - Fax : 03.44.82.64.46

IMERYS TC

CAS PAR CAS

Demande d'autorisation de défrichement sur la carrière d'argiles « Tête de Mousse »

COMMUNE DE SAINT-GERMER-DE-FLY (60)

Dossier établi en collaboration avec :



Immeuble le Symbiose
75 allée Wilhelm ROENTGEN
34965 MONTPELLIER Cedex 2
☎ : 04.67 64 74 74
Fax : 04.67 22 04 26
Mel: f2e@wanadoo.fr
Site: f2e34.fr

Auteurs du document	Amandine LE GUEN , Ingénieure Consultante, Richard LAVAIRE , projeteur-cartographe
Vérificateur du document	Bruno DUCLOY , Gérant de F2E, chef de projet
Assurance qualité	Frédéric YOT , Ingénieur Consultant
Contrôle extérieur	Fabien RECORD , Géologue, site de Saint-Germer-de-Fly

17 décembre 2012

SOMMAIRE DES PIECES

- Pièce 0 : Imprimé CERFA 14734*02
- Pièce 1 : Annexe 1 du CERFA « Informations nominatives du maître d'ouvrage ou pétitionnaire »
- Pièce 2 : Plan de situation au 1/25 000
- Pièce 3 : Photos aériennes et localisation cartographique des prises de vue
- Pièce 4 : Plan de la carrière
- Pièce 5 : Plan cadastral et des abords de la carrière
- Pièce 6 : Carte des unités de végétation en place sur l'emprise de la carrière
- Pièce 7 : Photographies de la végétation en place
- Pièce 8 : Cartographie des enjeux phyto-écologiques au sein de la carrière
- Pièce 9 : Cartographie des zones humides au sein de la carrière



PIECE 0

Imprimé CERFA 14734*02

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Défrichement d'un boisement de 6,96 ha sur la carrière « Tête de Mousse » à Saint-Germer-de-Fly (60).

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

IMERYS TC

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. François DUPETY, directeur du site

RCS / SIRET

14 14 9 13 5 4 12 12 14 10 10 2 4 7 1

Forme juridique

S.A.S.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51a	Défrichement d'un boisement de 6,96 hectares

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Défrichement d'un boisement de 6,69 hectares : boisement de recolonisation des coupes forestières, de chênaie, chênaie-châtaigneraies acidiphiles, châtaigneraies-bétulaies acidiphiles et bétulaies de recolonisation.

4.2 Objectifs du projet

Permettre la poursuite de l'exploitation de la carrière d'argiles « Tête de Mousse » pour l'alimentation de la tuilerie IMERYS TC.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage et arrachage des souches dès l'obtention de l'autorisation de renouvellement d'exploiter.

L'enlèvement des grumes se fera par camions par la piste de la carrière puis la Nationale 31.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phasage d'exploitation concernant le défrichement, le phasage d'exploitation concernera la carrière.

Un phasage d'exploitation des argiles sera établi sur une durée de 20 ans.

Le défrichement sera réalisé un an avant les travaux de décapage qui eux-mêmes, interviendront un an avant l'extraction des argiles.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation de défrichement et demande de dérogation aux mesures de protection des espèces.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération – préciser les unités de mesures utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface boisée	10,90 ha
Surface à défricher	6,96 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. $-01^{\circ} 48' 59'' 0$ Lat. $49^{\circ} 26' 57'' 2$

Site industriel
de Saint Germer-de-Fly
9, rue Usines
60 850 Saint Germer de Fly

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. $^{\circ}$ $'$ $''$ Lat. $^{\circ}$ $'$ $''$

Point d'arrivée :

Long. $^{\circ}$ $'$ $''$ Lat. $^{\circ}$ $'$ $''$

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

1^{er} juillet 2005

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le défrichement est fonctionnellement lié à l'exploitation de la carrière d'argiles « Tête de Mousse » de la société IMERYS TC.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Boisement formé par un boisement de recolonisation des coupes forestières, de chênaie, chênaie-châtaigneraies acidiphiles, châtaigneraies-bétulaies acidiphiles et bétulaies de recolonisation.

Existe-t-il ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

P.O.S de la commune : 06/02/1989
P.L.U. de Saint Germer de Fly en cours d'élaboration
Règlement applicable à la zone dans le projet de P.L.U. : Nca

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe t il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La carrière est incluse entièrement dans la ZNIEFF type II « Pays de Bray » n° 60PDB201 et dans la ZNIEFF type I « Prairies, landes et bois humides du Pays de Bray de Saint Germer de Fly » n°60PDB102.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réserve naturelle régionale nommée « Larris et Tournières à Saint-Pierre-les-Champs » est située à 4,8 km à l'Ouest de la carrière.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit arrêté ou le cas échéant en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone humide cartographiée en 2012 représente une superficie de 5,6 hectares.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint Germer de Fly est concernée par une cartographie de remontée de nappes phréatiques mais qui ne fait pas l'objet d'un plan de prévention prescrit.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Zone de Conservation Spéciales la plus proche de la carrière est située à 300 m à l'Ouest. Il d'agit de la ZCS n° FR2200373 « Landes et forêts humides du Bas Bray de l'Oise ».
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site « Chapelle de la Vierge », classé aux Monuments Historiques et le plus proche de la carrière, est situé à environ 2000 m au Sud-Ouest.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement en lui-même ne nécessite pas de prélèvements d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux pouvant être considérés comme excédentaires sont les grumes.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de défrichement entraîne la destruction d'environ 6,69 hectares et le dérangement potentiel d'espèces protégées.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude d'évaluation des incidences sur la zone Natura 2000 n° FR 2200373 s'impose.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Par définition le défrichement entraîne la consommation de boisements.
Risques et nuisances	Est il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La seule source de bruit sera la période du défrichement avec les engins nécessaires à mobiliser.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> — <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les opérations de défrichement seront réalisées uniquement en période diurne.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls polluants atmosphériques seront les gaz d'échappements des engins lors des périodes de défrichements.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls déchets produits seront des déchets inertes composés uniquement de déchets verts (branchages).
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'imbrication du défrichement et de la future exploitation de carrière ainsi que la présence d'espèces protégées semblent imposer que l'étude d'impact de l'exploitation carrière intégrant l'évaluation de l'impact du défrichement soit produite à l'appui de la demande de défrichement.

2. Annexes

2.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée :	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 3° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres ou minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

2.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
Cartographie des unités de végétation et de la zone humide	
Photographies de la végétation en place	

3. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

ST GERMER

le,

17/12/2012

Signature



PIECE 1

ANNEXE 1 CERFA « Informations nominatives du maître d'ouvrage ou pétitionnaire »

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

1

Extensio
n

Nom de la voie

Rue des Vergers

Parc d'activité de Limonest – Bâtiment 3

Code postal

69 760

Localité

LIMONEST

Pays

FRANCE

Tél

04 72 52 02 72

Fax

04 72 17 08 74

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

DUPETY

Prénom

François

Qualité

Directeur industriel du site de Saint-Germer-de-Fly

Tél

03 44 82 81 00

Fax

03 44 82 64 46

Courriel

f.dupety

@

imerys-toiture.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

--

--

--

--

--

--

--

--



PIECE 2



Plan de situation au 1/25 000

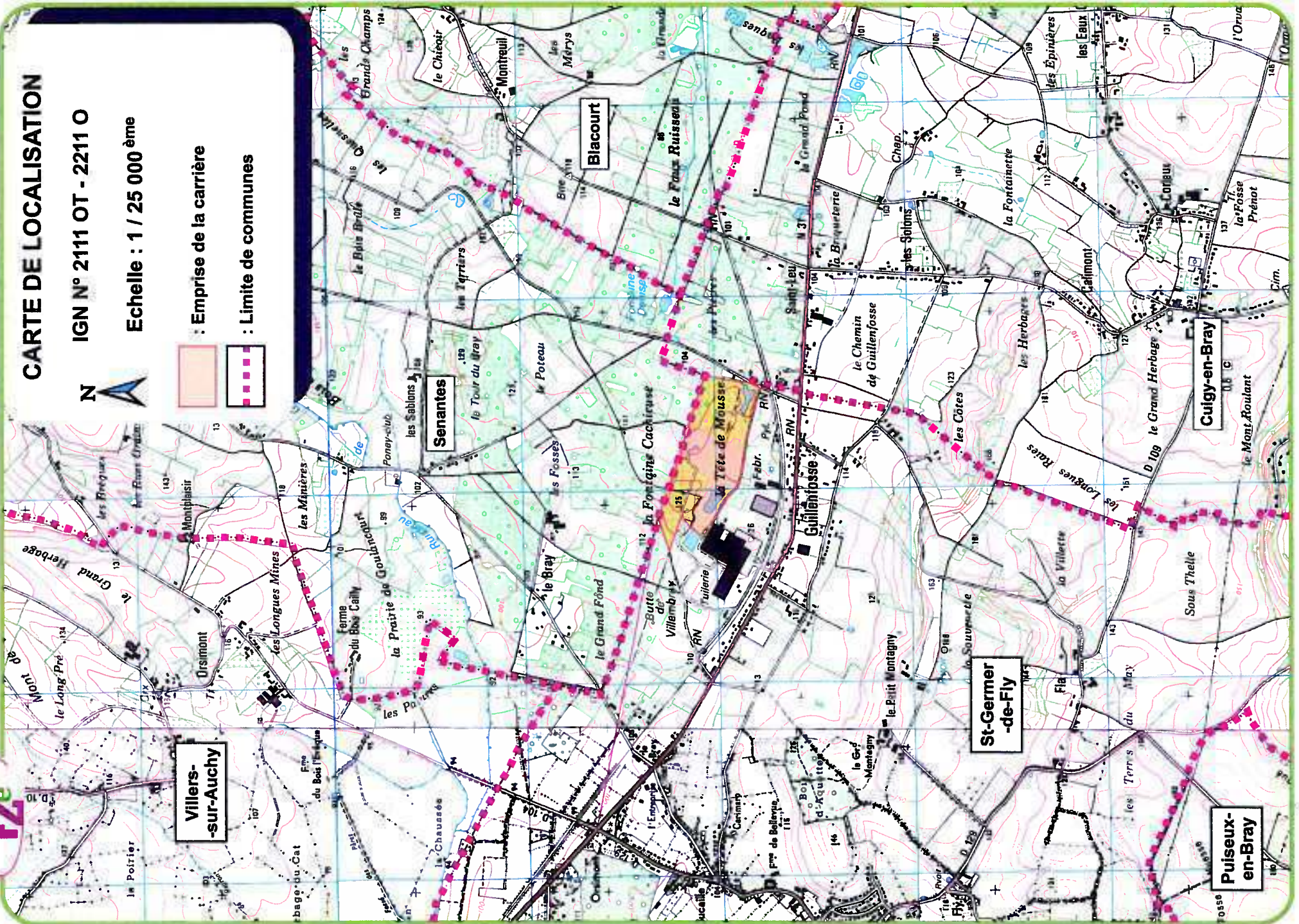
CARTE DE LOCALISATION

IGN N° 2111 OT - 2211 O

Echelle : 1 / 25 000 ème



-  : Emprise de la carrière
-  : Limite de communes



PIECE 3

Photos aériennes et localisation cartographique des prises de vue




Photos aériennes datées de 2002.

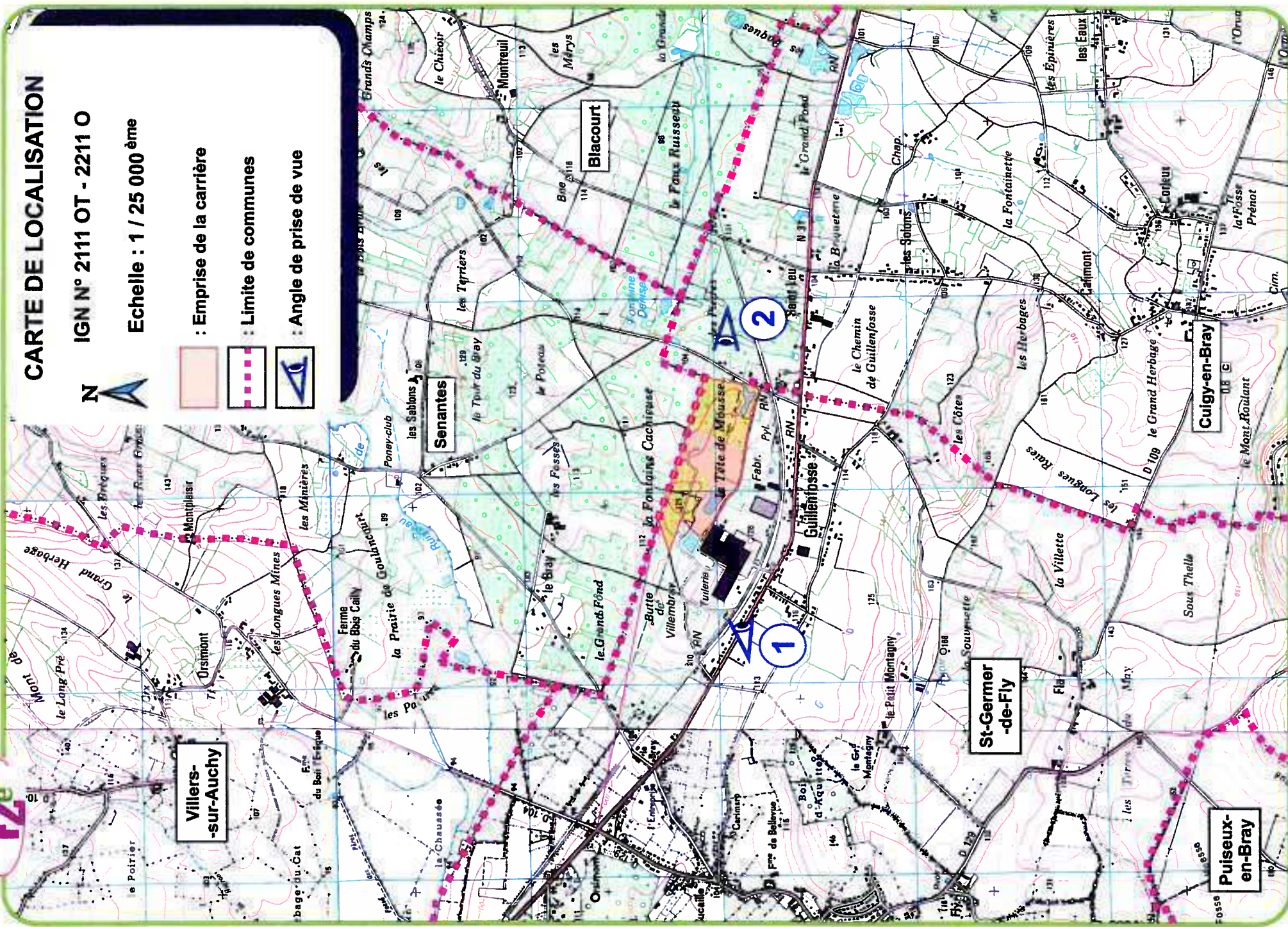
CARTE DE LOCALISATION

IGN N° 2111 OT - 2211 O

Echelle : 1 / 25 000 ème



-  : Emprise de la carrière
-  : Limite de communes
-  : Angle de prise de vue






Prise de vue n°1



Prise de vue n°2

 Surface à défricher



PIECE 4

Plan de la carrière

Plan daté de février 2012.

Département de l'Oise
IMERYS TOITURE

CARRIERE DE LA TETE DE MOUSSE

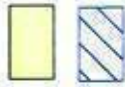
FEVRIER 2012

Echelle : 1/2000



Zone d'exploitation autorisée

Zone aménagée

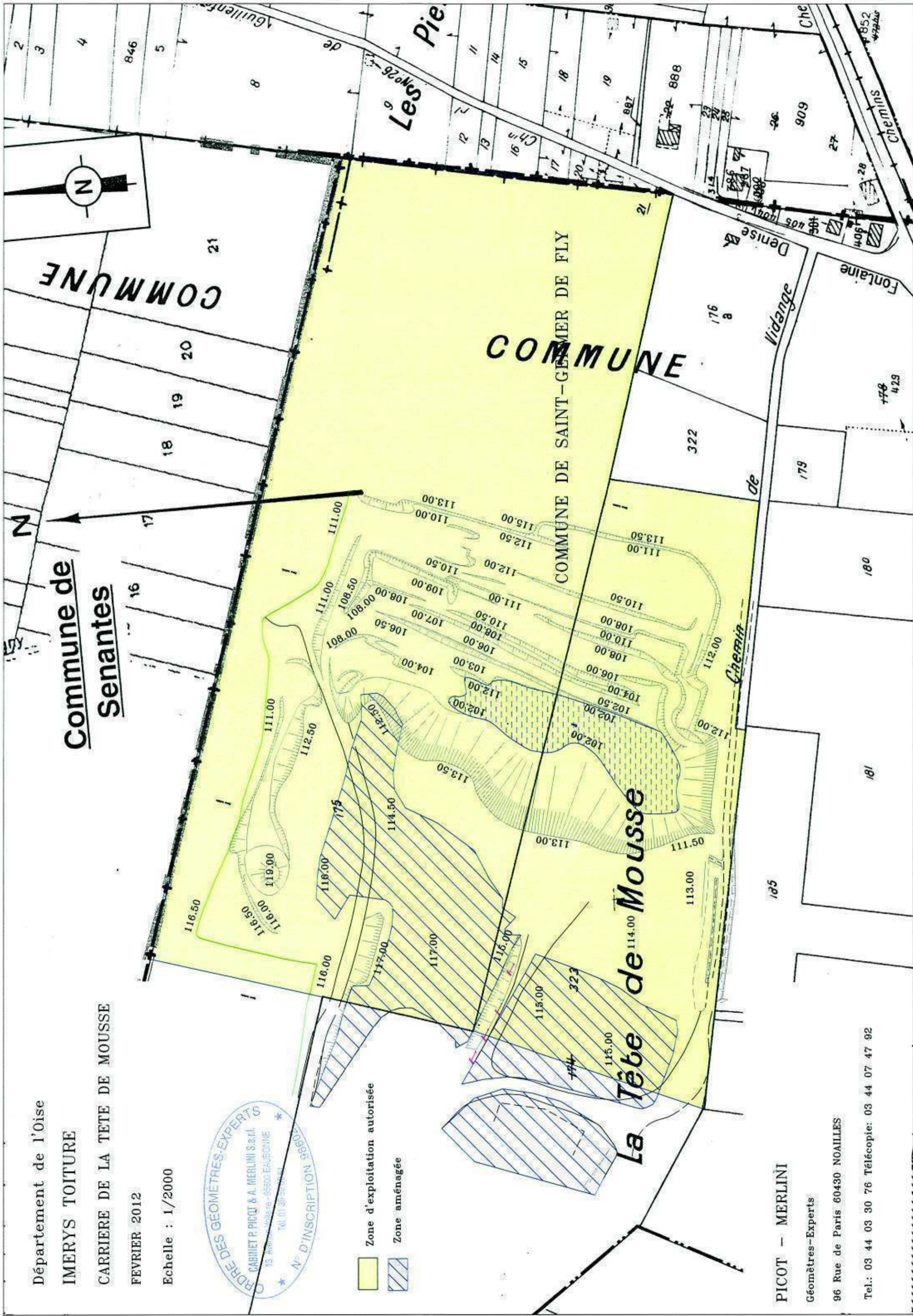


PICOT - MERLINI

Géomètres-Experts

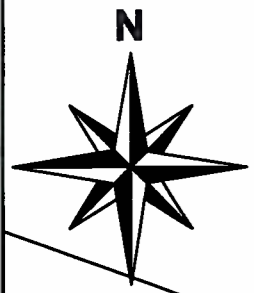
96 Rue de Paris 60430 NOAILLES

Tel.: 03 44 03 30 76 Télécopie: 03 44 07 47 92




PIECE 5

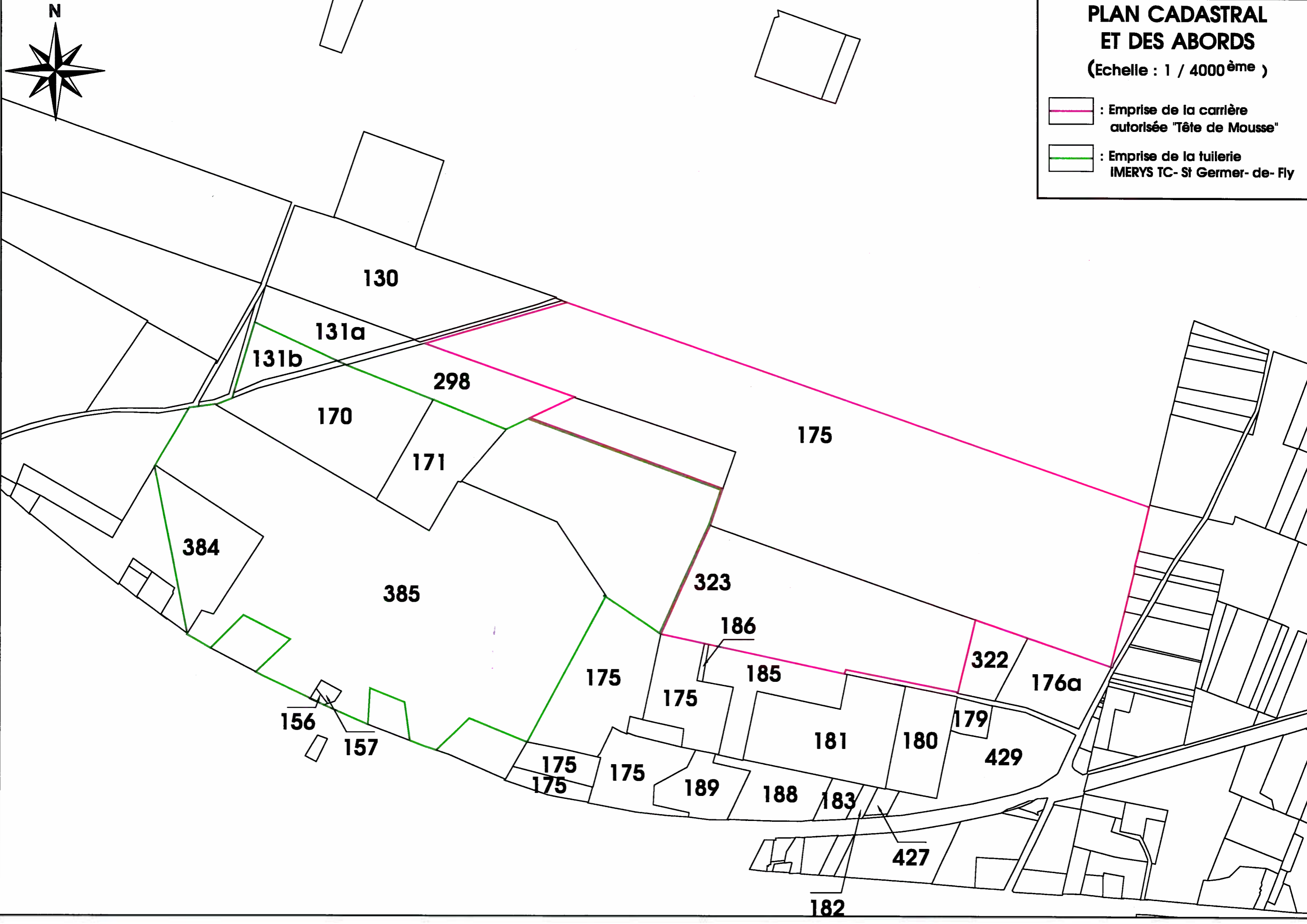
Plan cadastral et des abords de la carrière



PLAN CADASTRAL ET DES ABORDS

(Echelle : 1 / 4000^{ème})

-  : Emprise de la carrière autorisée "Tête de Mousse"
-  : Emprise de la tuilerie IMERYS TC- St Germer- de- Fly



PIECE 6

Carte des unités de végétation en place au sein de la carrière

Cette carte des unités de végétation est issue de l'étude naturaliste réalisée en 2012 par Ecothème.

LOCALISATION DES UNITES DE VEGETATION



PIECE 7

Photographies de la végétation en place

Ces photographies sont issues de l'étude naturaliste réalisée par Ecothème en 2012.

LES PRINCIPALES UNITES DE VEGETATION DE LA ZONE D'ETUDE



Végétation des zones d'exploitation récente à substrat sablo-argileux nu
Photo : Nicolas CONDUCHE



Végétation des chênaies et chénaies-châtaigneraies acidiphiles
Photo : Nicolas CONDUCHE



Végétation des eaux stagnantes oligotrophes et végétations rivulaires associées
Photos : Nicolas CONDUCHE



LES PRINCIPALES UNITES DE VEGETATION DE LA ZONE D'ETUDE



Végétation des châtaigneraies-bétulaies acidiphiles
Photo : Nicolas CONDUCHÉ



**Végétation des landes sèches à Ajonc d'Europe
et Genêt à balais**
Photo : Nicolas CONDUCHÉ



Végétation des chemins
Photo : Nicolas CONDUCHÉ



Végétation de recolonisation des coupes forestières
Photo : Nicolas CONDUCHÉ

LES PRINCIPALES UNITES DE VEGETATION DE LA ZONE D'ETUDE



Végétation des mares
Photo : Nicolas CONDUCHÉ



Végétation des bétulaies de recolonisation
Photo : Nicolas CONDUCHÉ



Végétation des friches mésophiles mésotrophes
Photo : Nicolas CONDUCHÉ

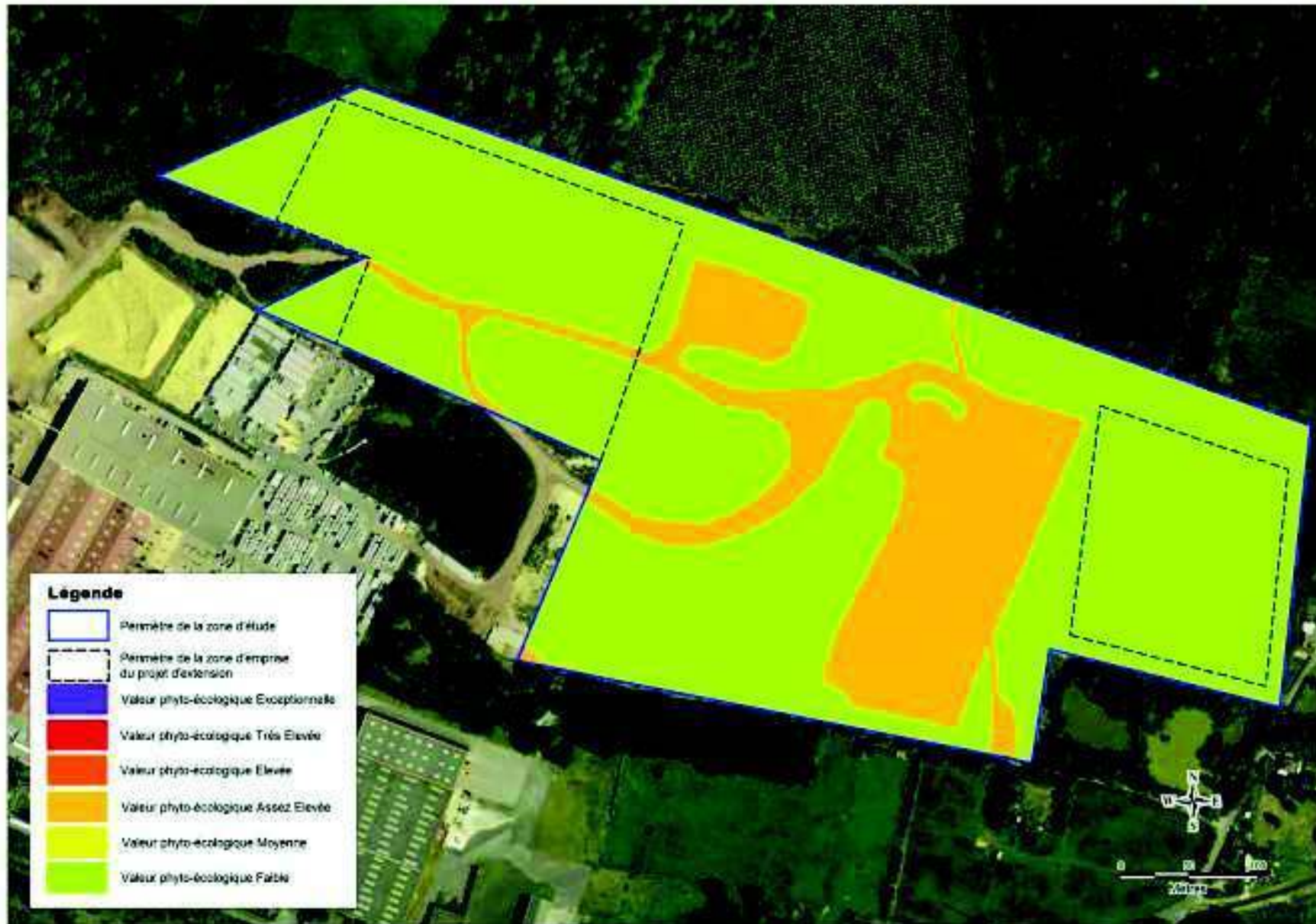


**Végétation des zones d'exploitation ancienne
à substrat sablo-argileux recolonisé**
Photo : Nicolas CONDUCHÉ

PIECE 8
Cartographie des enjeux phyto-écologiques au
sein de la carrière

Cette carte est issue de l'étude naturaliste réalisée par Ecothème en 2012.

LOCALISATION DES ENJEUX PHYTO-ÉCOLOGIQUES AU SEIN DE LA ZONE D'ÉTUDE



PIECE 9

Cartographie des zones humides au sein de la carrière

Cette carte des zones humides est issue de l'étude des zones humides réalisée en 2012 par Ecothème.

LOCALISATION DES ZONES HUMIDES AU SEIN DE LA ZONE D'ETUDE

